


Tu vis une situation problématique au centre?

Tu vis une situation de violence à caractère sexuel?

Protecteur national
de l'élève

Québec 



Le Protecteur national de l'élève est là pour veiller au respect des droits des élèves et de leurs parents.



Pour porter plainte, faire un signalement ou pour toute autre question :

- quebec.ca/droits-eleve
- téléphone/texto
1-833-420-5233
- plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca



COMMENT PORTER PLAINE?

Si tu n'es pas satisfait des services scolaires :

- 1 Parles-en à la personne concernée ou à son patron
- 2 Contacte le responsable du traitement des plaintes
- 3 Communique avec ton protecteur régional de l'élève

Violence à caractère sexuel

Tu peux porter plainte directement au protecteur régional de l'élève si tu le souhaites. De plus, toute autre personne peut faire un signalement directement au protecteur régional de l'élève.